

CONDITIONS GENERALES DE LOCATION

1 RESERVATION :

La réservation n'est assurée qu'après réception de l'acompte, soit 25% du montant de la location et l'établissement du contrat de location garantissant la disponibilité du logement. Alpes Lodges Le Parc Isertan enverra le contrat en double exemplaire au locataire qui devra impérativement en retourner un signé. Le solde de la location est à régler au plus tard 30 jours avant le début du séjour.

Si le contrat s'effectue moins de 30 jours avant le début du séjour, la totalité du prix de location sera demandée et encaissée pour l'établissement du contrat.

2 PRIX :

Les prix incluent la location du logement ainsi que les charges d'eau, d'électricité et de chauffage. Des frais de dossier sont demandés pour l'établissement du contrat. Lors de l'arrivée le locataire s'engage à régler les suppléments éventuels et la caution. Les prix sont en TTC et pourront être revus à la hausse dans le cas d'une augmentation de la TVA.

3 CAUTION :

Une caution de 200 à 800 € selon la catégorie du logement sera demandée à l'arrivée sous forme de chèque. Après vérification du logement, cette somme sera renvoyée par courrier dans un délai de 15 jours, déduction faite des éventuels dégâts, casse, pertes etc. Si les frais excèdent le montant de la caution, le locataire s'engage à régler le solde. Le locataire s'engage à rendre la location en parfait état de propreté. Au cas où les locaux seraient rendus sales, une somme forfaitaire de 30 à 100 € en fonction de la superficie du logement sera retenue sur la caution.

4 ACCUEIL ET REMISE DES CLES :

Accueil à la réception du camping. L'occupation du logement commence le jour de l'arrivée à 15h et se termine le jour du départ à 10h.

5 ETAT DES LIEUX ET OCCUPATION:

En raison du nombre d'arrivées et de départs en même temps, il n'est pas possible que nous puissions vérifier les lieux en présence du locataire. L'état des lieux sera effectué avant et après le départ du locataire. Un inventaire sera remis à chaque locataire à l'arrivée. Il devra être retourné signé dans les 48h, après l'arrivée accompagnée des éventuelles remarques. A défaut, l'inventaire réputé conforme et le matériel en bon état.

En cas d'interruption ou de non fonctionnement des équipements de la location, le locataire devra nous prévenir. Nous mettrons tout en œuvre pour assurer la réparation ou le remplacement dans les meilleurs délais. Aucune indemnité ou remboursement ne pourra être exigé.

Le locataire occupera les lieux personnellement et « en bon père de famille ». Toute sous location est interdite.

L'hébergement est occupé du matériel nécessaire à la vie quotidienne en nombre suffisant pour accueillir le maximum de personnes précisé sur le contrat de location. Les locaux ne devront en aucun cas être occupés par un nombre supérieur indiqué au contrat. Le cas échéant Le Parc Isertan pourra réclamer un supplément de loyer de 60 € par personne et par semaine ou résilier immédiatement le contrat.

Il est interdit d'utiliser les lits sans draps. Les linges de lits et de toilette ne sont pas fournis mais peuvent l'être sur demande avec supplément.

6 ANNULATION :

Par le locataire : si le locataire est contraint d'annuler sa location, il doit en aviser Alpes Lodges Le Parc Isertan par lettre recommandée, la date de réception faisant foi. Au cas où le logement puisse être reloué, les sommes versés par le locataire pourront lui être remboursés, déduction faite des frais d'annulation et de dossier. Le cas échéant l'acompte restera conservé par Le Parc Isertan selon les modalités suivantes.

- a) à plus de 30 jours avant la date d'arrivée 25% du montant de l'acompte sera conservé par Alpes Lodges Parc Isertan
- b) de 30 à 15 jours avant la date d'arrivée 50% c) moins de 15 jours avant la date d'arrivée la totalité du montant du séjour sera retenu.

Au cas où, par la suite de circonstances indépendantes de la volonté de Alpes Lodges Parc Isertan, ce dernier ne puisse pas mettre à la disposition du locataire le logement loué, il s'engage à faire son possible pour procurer au locataire un logement de confort et de capacité équivalents. En cas d'impossibilité, Le Parc Isertan, remboursera le montant du loyer au locataire.

7 PLAN PREVENTION DES RISQUES NATURELS PREVISIBLES (PPRNP)

La commune de Pralognan fait l'objet d'un PPRNP. Pour plus d'information, site internet de la préfecture de Savoie. : <http://savoie.pref.gouv.fr>

8 LITIGE

En cas de contestation, les tiers élisent domicile à l'accueil du camping Alpes Lodges Le Parc Isertan à Pralognan la Vanoise et reconnaissent le Tribunal d'Albertville (Savoie) comme lieu de juridiction.

9 LOI INFORMATIQUE ET LIBERTE

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatisé destiné à la mise en œuvre du présent contrat. Conformément à la loi du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des présentes données qui vous concernent. Pour exercer ce droit il vous suffit de nous en faire la demande par courrier à l'adresse suivante : Alpes Lodges, Le Parc Isertan, 73710 Pralognan La Vanoise.